



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

**Projet de relevé de conclusions n° 56
Réunion plénière du jeudi 20 mai 2010**

La Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA)
s'est réunie, en formation plénière, le jeudi 20 mai 2010,
sous la présidence du Président de la Commission, Monsieur Bernard LODIOT.

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres :

- M. François **BLUMENTAL**, *CGT*
- M. Patrice **BOUVERET**, *Observatoire des Transferts d'Armements*
- Mme Sylvie **BRIGOT**, *ICBL*
- Ambassadeur Alain **GIRMA**, *Secrétaire général de la CNEMA*
- M. Camille **GOSELIN**, *Handicap International*
- Mme Marion **LIBERTUCCI**, *Handicap International*
- M. Bernard **LODIOT**, *Ambassadeur (e.r.) Président de la CNEMA*
- Pr. Roland **de PENANROS**, *Universitaire*
- M. Jacques **RAHARINAIVO**, *MAEE Sous-directeur du contrôle des armements et de l'OSCE*
- M. François **ROCHEBLOINE**, *Député de la Loire*
- Dr Viviane **VEAUX-RENAULT**, *Médecin chef en charge de l'appareillage*

Autres participants :

- M. Mathieu **DUROSELLE**, *MAEE (ASD/DT)*
- Mlle Florence **VU VAN**, *Stagiaire au MAEE (ASD/DT)*
- LCL Rémi **GAUVAIN**, *MAEE (Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense)*
- CF Erwan **ROCHE**, *Ministère de la Défense (Division maîtrise et armements)*

CNEMA :

- Mme Pascale **LESPINARD**, *Secrétaire de la CNEMA*
- Mlle Camille **de RUGY**, *Stagiaire de la CNEMA*

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du relevé de conclusions n° 55
- 2- Remise du rapport annuel 2009 de la CNEMA
- 3- Etat d'avancement du projet de loi d'application nationale de la Convention d'Oslo
- 4- Préparation de la première réunion des Etats parties à la Convention d'Oslo (Vientiane, 8 au 12 novembre 2010)
 - réunion préparatoire de Santiago du Chili (7 au 9 juin 2009) budget 2009
 - contribution éventuelle de la CNEMA à l'organisation de la réunion de Vientiane
- 5- Compte rendu de la réunion du 10 mai 2010 entre le MAEE, l'AFD et les ONG sur le soutien susceptible d'être apporté par les pouvoirs publics aux projets développés par les ONG dans le domaine de la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre.
- 6- Compte rendu de la réunion du CLAM du 8 avril 2010
- 6- Questions diverses :
 - soutien au programme francophone de CIDHG
 - date de la prochaine réunion de la CNEMA

La réunion est ouverte à 9h30 par le Président de séance.

1- Adoption du relevé de conclusions n° 55

Le relevé de conclusions n°55 concernant la réunion précédente de la CNEMA est adopté sans modification.

Le lieutenant colonel Remi GAUVAIN précise que le séminaire des acteurs africains francophones de la lutte contre les mines et restes explosifs de guerre, organisé par le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève, n'aura finalement pas lieu au Tchad comme annoncé à la précédente réunion, mais en Mauritanie.

2- Remise du rapport annuel 2009 de la CNEMA

Le Président Bernard LODIOT informe les membres de la CNEMA que le Ministre des affaires étrangères et européennes recevra le rapport annuel 2009 de la CNEMA le 17 juin, lors d'une cérémonie de remise officielle. Les membres de la CNEMA sont tous conviés, ainsi que des représentants de la presse.

L'Ambassadeur Alain GIRMA précise que le rapport annuel 2009 a été élaboré en tenant compte des remarques et critiques formulées précédemment. Il porte ainsi sur 2009 mais contient également les données de 2008, afin de résorber le décalage des anciens rapports. Par ailleurs, il a été conçu de façon plus synthétique et plus courte.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE observe qu'il faudrait envisager une large diffusion du rapport annuel, ainsi qu'un développement des outils de communication de la CNEMA. Il remarque que les personnes sensibilisées aux problèmes des mines et autres restes explosifs de guerre ne connaissent pas forcément l'existence de la CNEMA.

Le Capitaine de frégate Erwan ROCHE remarque qu'à l'avenir, il serait préférable de synchroniser l'envoi des deux rapports de transparence de la France, relatifs aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo,

afin de limiter le travail administratif. Il précise également que les rapports de transparence élaborés dans le cadre de la Convention d'Oslo doivent être envoyés aux Nations Unies le 30 avril, excepté la première année de l'entrée en vigueur de la Convention, où ils devront être rendus avant le 1^{er} janvier 2011.

3- Etat d'avancement du projet de loi d'application nationale de la Convention d'Oslo

Le Capitaine de frégate Erwan ROCHE fait le point sur l'état d'avancement du projet de loi d'application nationale de la Convention d'Oslo. Adopté en première lecture par le Sénat le 6 mai 2010, il est désormais soumis à l'examen de l'Assemblée Nationale. L'idéal serait que la loi soit votée avant l'été, c'est à dire avant l'entrée en vigueur de la Convention d'Oslo, le 1^{er} août 2010, afin de mieux souligner encore la forte implication de la France dans le processus d'Oslo. Au Sénat, le projet de loi a fait l'objet de modifications mineures. Les amendements concernant l'extension des compétences de la CNEMA aux armes à sous-munitions et la prise en compte des remarques du comité international de la Croix Rouge sur les petites bombes explosives ont été adoptés. Le texte a été voté à l'unanimité puis transmis à l'Assemblée Nationale où Madame Françoise HOSTALIER, députée du Nord, a été nommée rapporteur. Il pourrait être examiné le 22 juin par la commission de la défense nationale et des forces armées pour un vote le 6 juillet. Ces dates sont cependant à prendre avec les précautions d'usage car elles ne sont pas encore officiellement inscrites au calendrier de l'Assemblée. Le Capitaine de frégate Erwan ROCHE encourage les parlementaires de la CNEMA à aller dans le sens d'une adoption du texte avant l'été, estimant qu'il serait regrettable que la France ne soit pas au rendez-vous du 1^{er} août.

Monsieur le député François ROCHEBLOINE se félicite du calendrier annoncé et espère que les dates seront respectées. Il se réjouit également du choix de Mme HOSTALIER qui a beaucoup travaillé sur le dossier des armes à sous-munitions et qui était notamment présente à Dublin.

Madame Marion LIBERTUCCI souhaite revenir sur les arguments donnés par le Ministre de la Défense concernant les propositions d'amendements au projet de loi tendant à l'élimination des armes à sous-munitions. Elle indique qu'un travail très intéressant a été mené au sein de la CNCDH, où les ONG ont beaucoup échangé avec le Ministère de la Défense. Cependant, les arguments qui ont émergé des débats n'ont absolument pas été repris de la séance plénière au Sénat le 6 mai dernier. Les ONG comme Handicap International et Amnesty International souhaitent que ces arguments soient à nouveau mis en débat à l'Assemblée Nationale.

Madame LIBERTUCCI rappelle les principaux points de désaccord. Concernant la question du financement des entreprises impliquées dans des activités interdites liées aux armes à sous-munitions, le Ministère de la Défense a rejeté l'amendement sur la mention explicite de l'interdiction des financements et investissements au motif non seulement qu'elle empêcherait les partenariats entre les groupes industriels français ou européens et les groupes étrangers qui, entre autres activités, produiraient des armes à sous-munitions, mais encore que le financement indirect était trop difficile à contrôler. Or, cette question avait été longuement débattue au sein de la CNCDH et les ONG avaient mis en avant le fait que leur proposition d'amendement ne visait pas à empêcher les partenariats industriels mais se limitait à sanctionner les groupes financiers qui financent ou investissent dans ces entreprises. Les ONG regrettent que le Ministère de la Défense n'ait pas reformulé l'amendement ou, au moins, répété l'interprétation qu'il avait donné dans le cadre du groupe de travail de la CNCDH, à savoir qu'il considère que la notion d'assistance englobe celle de financement direct au titre de la complicité et qu'il est donc inutile de le préciser.

Madame LIBERTUCCI ajoute que sur la question du transit, le Ministère de la Défense soutient que l'interdiction du transit n'est pas couverte par la Convention d'Oslo, que les autres Etats n'ont pas fait cette interprétation et que le contrôle n'est pas faisable. Pourtant, à propos de la convention d'Ottawa, la France a considéré que la notion de transit était couverte par la notion de transfert. Les ONG se demandent comment la France peut avoir une interprétation différente pour le traité d'Oslo, alors même que la formulation est identique. Par ailleurs, lors des réunions de travail de la CNCDH, le Ministère de la Défense a indiqué considérer qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter la notion de transit dans la mesure où le transit est déjà couvert par la législation française. Les ONG se demandent pourquoi le Ministre n'a pas appelé ce point lors de la séance plénière du 6 mai.

Sur le rejet de l'amendement visant à citer les obligations positives de l'article 21 de la Convention d'Oslo, les ONG se demandent si la France peut choisir de transcrire en droit français une partie seulement des obligations de la Convention.

Enfin, concernant la rétention de sous-munitions individuelles, les ONG rappellent qu'il semble dangereux de récupérer des sous-munitions individuelles trouvées sur le terrain.

Le Capitaine de frégate Erwan ROCHE répond qu'il ne souhaite pas commenter ici les réponses du ministre et note que les sujets mentionnés ont déjà été largement débattus à la CNCDH, où le Ministère de la Défense s'est efforcé de fournir des réponses complètes. Concernant les sous-munitions conservées, il explique qu'il existe certains types de sous-munitions dont l'armement n'est pas immédiat, et qui, dans certains cas, peuvent donc être récupéré dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Madame Marion LIBERTUCCI précise que les ONG reprochent avant tout le décalage de langage du Ministère de la Défense et insiste sur la surprise des ONG lors de la séance plénière du Sénat le 6 mai dernier, durant laquelle les arguments développés précédemment n'ont pas été exposés aux sénateurs.

Le Capitaine de frégate Erwan ROCHE prend note de ces remarques.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE annonce qu'il proposera d'ajouter un article au projet de loi actuel, sous forme d'amendement, concernant l'extension des compétences de la CNEMA aux armes à sous-munitions.

« Article 6

La Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel assure le suivi :

- a) de l'application de la Loi tendant à l'élimination des armes à sous-munitions
- b) de la destruction des restes de « sous-munitions explosives » situées dans les zones sous la juridiction ou le contrôle de la France, ou contaminées par les « armes à sous-munitions » de l'armée française,
- c) de l'action internationale de la France en matière d'assistance aux victimes « d'armes à sous-munitions » et de « sous-munitions explosives ».

La Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel publie chaque année un rapport sur l'application de la Loi tendant à l'élimination des armes à sous-munitions ; ce rapport est adressé par le Gouvernement au Parlement. »

Le Professeur Roland de PENANROS revient sur le décalage qui existe à ses yeux entre l'engagement résolu de la France en faveur du bannissement des armes à sous-munitions et le projet de loi qui donne le sentiment d'un petit pas par rapport à la dynamique qui s'est établie. Comme Handicap International, il estime d'autant plus regrettable que la France n'aille pas jusqu'à l'interdiction des financements directs et indirects alors que plusieurs opérateurs privés ont pris d'eux-mêmes cette décision. Il juge étonnant que le législateur ne suive pas le mouvement de la société civile et espère que cette question et d'autres reviendront en débat à l'Assemblée Nationale.

4- Préparation de la première réunion des Etats parties à la Convention d'Oslo (Vientiane, 8 au 12 novembre 2010)

Monsieur Jacques RAHARINAIVO rappelle qu'il y a deux échéances internationales avant la première réunion des Etats parties à la Convention d'Oslo, qui aura lieu du 8 au 12 novembre à Vientiane : Santiago du Chili du 7 au 9 juin puis Genève le 6 septembre 2010. Si Santiago n'est pas une conférence officielle de préparation mais une « conférence en avance » de la réunion de Vientiane, il pourrait néanmoins y avoir une discussion sur le fond et pas simplement un échange protocolaire. Les objectifs de la France sont de poursuivre la dynamique de ratification et de sensibilisation d'Oslo, tout en mettant l'accent sur l'assistance aux victimes. Un travail préparatoire s'organise autour de cette réunion des Etats parties, afin d'éviter que la 30^{ème} ratification ne suscite une baisse d'intérêt pour la Convention d'Oslo. Il s'agit en effet de profiter de l'élan du moment pour avoir un maximum de ratifications.

L'Ambassadeur Alain GIRMA précise que le gouvernement français sera représenté à Santiago par lui-même, le Capitaine de frégate Erwan ROCHE de l'Etat Major des armées et Monsieur Mathieu

DUROSELLE de la Direction des Affaires Stratégiques et du Désarmement du Ministère des affaires étrangères.

Madame Marion LIBERTUCCI indique que la Coalition internationale pour interdire les sous-munitions est très mobilisée en vue de la conférence de Santiago et qu'elle encourage vivement les Etats à participer à cette conférence, en espérant qu'un maximum de pays seront signataires de la Convention d'Oslo lors de la première réunion des Etats parties à Vientiane.

Contribution éventuelle de la CNEMA à l'organisation de la réunion de Vientiane

L'Ambassadeur Alain GIRMA explique que la préparation de la 1^{ère} réunion des Etats parties à la Convention d'Oslo est entrée dans sa phase active et que les donateurs potentiels sont d'ores et déjà sollicités pour contribuer à son organisation. C'est la raison pour laquelle les membres de la CNEMA ont été exceptionnellement consultés par écrit sur l'idée d'une contribution éventuelle de 35 000 euros de la CNEMA à l'organisation de cette réunion.

Même si ses compétences ne sont pas encore étendues aux armes à sous-munitions, il paraît important que la CNEMA, qui sera l'instance nationale de référence en matière d'armes à sous-munitions, puisse manifester en tant que telle l'importance qu'elle attache à cette première échéance internationale de la Convention d'Oslo. Le choix de flécher cette contribution sur l'organisation de la réunion de Vientiane répond à un souci de cohérence, dans la mesure où les crédits qui lui sont attribués ne permettent pas de financer des projets de coopération. Il répond aussi à un souci de visibilité puisque cette contribution complètera celle (15 000 euros) que la direction des Affaires Stratégiques et du Désarmement du Ministère des affaires étrangères et européennes envisage d'allouer à l'organisation de cette réunion. Certains membres de la CNEMA ayant souhaité pouvoir en débattre, le sujet a donc été réintroduit à l'ordre de jour de la présente plénière.

Monsieur Jacques RAHARINAIVO indique que la contribution d'ASD à hauteur de 15 000 euros est certes modeste, mais qu'il faut la replacer dans le contexte de restriction budgétaire. Il insiste sur l'importance d'être présent à la réunion de Vientiane, qui constitue un vrai levier d'implication et de reconnaissance.

Monsieur Mathieu DUROSELLE apporte une précision sur l'organisation de cette première réunion des Etats parties. La première année, le système de quote-part des Nations Unies n'étant pas encore mis en place, le PNUD a mis en place un groupe de soutien au Laos pour l'organisation de la Conférence de Vientiane, le Lao Support Group. La contribution française de 50 000 euros sera ainsi allouée au fonds créé dans ce cadre et géré par le PNUD, le Laos Trust Fund.

Madame Sylvie BRIGOT explique que, si elle est sur le principe tout à fait favorable à cette contribution, elle souhaite lancer une discussion plus générale sur le rôle de la CNEMA. Dans la mesure où la CNEMA soutient des programmes dans le domaine de la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre, il serait intéressant d'avoir une vision d'ensemble des programmes auxquels il est possible d'apporter un soutien.

Madame Marion LIBERTUCCI appuie les propos de Madame Sylvie BRIGOT en notant que, s'il est très important de soutenir Vientiane, il serait intéressant de discuter des différentes possibilités d'attribuer le budget de la CNEMA, afin d'avoir une vision plus globale.

Le Professeur Roland de PENANROS observe qu'il est en effet nécessaire de discuter en plénière des questions d'attribution du budget de la CNEMA. Si sur le fond, il lui paraît totalement opportun d'apparaître dans une contribution financière à Vientiane, Monsieur de PENANROS rappelle que traditionnellement, une partie du budget de la CNEMA sert à organiser des missions de terrain. Or, la dernière mission de terrain remonte à 2008.

L'Ambassadeur Alain GIRMA prend note de ces suggestions. Il indique que, compte tenu des contraintes notamment budgétaires, il faut choisir entre soutenir certaines actions jugées importantes, comme le programme francophone du CIDHG, et maintenir les missions de terrain qui doivent par ailleurs répondre à un véritable besoin.

Monsieur François BLUMENTAL considère que ces deux volets de l'action de la CNEMA – soutenir des programmes dans le domaine de l'action anti-mines et maintenir les déplacements de la CNEMA –

ne devraient pas être contradictoires et il faudrait éventuellement demander une augmentation du budget annuel de la CNEMA auprès des deux ministères de tutelle.

L'Ambassadeur Alain GIRMA rappelle le contexte budgétaire contraint dans lequel s'inscrit le budget de la CNEMA. Par ailleurs, il fait part du projet de mettre en valeur la CNEMA lors de la réunion des Etats partie de Vientiane, par le biais de nouveaux outils de communication.

Le Président Bernard LODIOT approuve cette idée.

Madame Sylvie BRIGOT propose que les membres de la CNEMA qui pourraient figurer dans la délégation française à Vientiane profitent de leur présence au Laos, un des pays les plus affectés par les mines et les armes à sous-munitions, pour effectuer une visite sur le terrain, avec l'appui de notre poste diplomatique sur place.

Monsieur le député François ROCHEBLOINE conclut cette discussion en rappelant qu'il est effectivement demandé à tous les ministères de faire des efforts de réduction des budgets. Les missions n'ont de sens que si il y a ensuite un réel travail de suivi, s'inscrivant dans la durée. A cet égard, il se déclare intéressé à connaître les suites qu'a eu la mission de la CNEMA au Sénégal en 2008.

Le Président Bernard LODIOT interroge les membres de la CNEMA sur le principe de la contribution de 35 000 euros au Lao Trust Fund. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5- Compte rendu de la réunion du 10 mai 2010 entre le MAEE, l'AFD et les ONG sur le soutien susceptible d'être apporté par les pouvoirs publics aux projets développés par les ONG dans le domaine de la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre

L'Ambassadeur Alain GIRMA rend compte de la réunion du 10 mai 2010 sur le soutien des pouvoirs publics aux projets développés par les ONG dans le domaine de la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre, à laquelle étaient présents des représentants de 7 ONG ainsi que la Division du Partenariat avec les ONG (DPO) de l'Agence française de développement. L'AFD a présenté le fonctionnement du dispositif en place, en mettant en avant les principaux critères utilisés lors de l'étude des dossiers. Un tour de table et un temps d'échange ont ensuite permis d'approfondir certaines questions des ONG et de mettre en avant les limites de ce mécanisme de financement. Plusieurs ONG ont en effet insisté sur le fait que l'exigence d'un co-financement à 50% représentait un frein important pour des actions anti-mines, compte tenu des montants élevés qui sont en jeu. Les échanges ont également porté sur les autres « portes d'entrée » à l'AFD pour la thématique des mines. L'AFD a expliqué qu'il était possible de lier la problématique des mines à plusieurs thématiques sectorielles (santé, agriculture, éducation, formation professionnelle). Cependant, ces voies alternatives sont très concurrentielles et sont également soumises à de fortes contraintes budgétaires. Enfin, plusieurs interventions ont insisté sur le fait que l'engagement financier de la France dans sa globalité n'était pas à la hauteur de son engagement politique.

Madame Sylvie BRIGOT, qui était présente à cette réunion, souligne la nécessité de rétablir une ligne budgétaire sur la thématique des mines. Elle rappelle également la nécessité d'éviter le saupoudrage en se concentrant sur un ou deux pays et de ne plus soutenir uniquement les acteurs français qui sont trop peu nombreux.

Madame Marion LIBERTUCCI ajoute que si des efforts financiers peuvent être réalisés par la France, il serait souhaitable de soutenir en priorité les actions de terrain. Dans la mesure où il y a une certaine incapacité des ONG françaises à absorber les financements de l'AFD, il est fondamental de réfléchir à la mise en place de financements plus efficaces, pourquoi pas en effet vers des acteurs non français. Enfin, il paraît nécessaire de développer une stratégie plus globale de la vision française de l'action contre les mines dans les années à venir en ciblant quelques pays dont le déminage pourrait être achevé rapidement.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE approuve ces idées mais rappelle le contexte budgétaire actuel.

Madame Sylvie BRIGOT explique que les ONG ont tout à fait conscience des restrictions budgétaires mais craignent que cet environnement ne serve parfois de prétexte pour ne pas revenir sur la manière dont les fonds sont attribués. Si la France a la volonté d'être visible en matière d'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre, il est nécessaire de redessiner les priorités. Il faudrait que la France se mette au moins au niveau de pays comme la Finlande, qui attribue 5 millions d'euros par an à la lutte anti-mines.

Madame Marion LIBERTUCCI poursuit sur cette idée en soulignant le décalage entre la forte affirmation du rôle de la France dans la lutte contre les mines antipersonnel et la réalité de l'aide française. Si les opérations de déminage humanitaire coûtent certes très cher, les programmes de sensibilisation, d'éducation aux risques ou encore d'assistance aux victimes sont beaucoup moins coûteux et ont des impacts majeurs sur le terrain.

L'Ambassadeur Alain GIRMA indique que le Ministère des Affaires étrangères et européennes, bien conscient des souhaits des ONG, poursuit activement sa réflexion sur le sujet.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE interroge l'Ambassadeur sur le montant de l'aide globale de la France dans l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre.

L'Ambassadeur Alain GIRMA renvoie les membres de la CNEMA au tableau du rapport annuel 2009 concernant la contribution bilatérale de la France. Il précise que le Ministère des Affaires étrangères et européennes a effectué une évaluation en coût complet, contrairement au Ministère de la Défense, et que le volet multilatéral de l'évaluation était encore en cours d'établissement.

Le Capitaine de frégate Erwan ROCHE explique qu'il est difficile pour le Ministère de la Défense d'évaluer sa contribution dans la lutte anti-mines. Toute une partie de l'action militaire sur le terrain est en effet impossible à quantifier. La réalité de l'aide française est donc souvent bien supérieure aux chiffres annoncés. Par ailleurs, il est délicat de comparer la contribution de la France sur cette thématique par rapport à celle d'autres pays dans la mesure où il n'y a aucune norme pour comptabiliser l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre.

6- Compte rendu de la réunion du CLAM du 8 avril 2010

L'Ambassadeur Alain GIRMA rend compte des travaux du CLAM, dont la dernière réunion s'est déroulée le 8 avril 2010. Le bilan des activités du CLAM depuis la dernière réunion de novembre 2009 montre que neuf propositions de projets ont circulé entre les membres et que deux réponses sont en attente. L'une concerne un consortium mené par CIVIPOL sur un appel d'offre en Angola pour lequel il a été « short listé » et l'autre un consortium mené par HAMAP et FCI sur un appel d'offre au Soudan. La circulation de l'information entre les membres du CLAM s'avère donc plutôt efficace. C'est ainsi qu'HAMAP a informé, en séance, le CLAM d'un appel d'offre au Sri Lanka susceptible d'intéresser des opérateurs français.

Ensuite, l'originalité de cette 7^{ème} réunion du CLAM est l'intervention, à leur demande, de Messieurs Assane NGUEADOUM et DJBRINE BRAHIM du Centre national de déminage du Tchad. Ces derniers ont indiqué que la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre constitue une priorité du gouvernement tchadien et ont regretté la faible présence des opérateurs français et francophones dans leur pays. Ils ont sollicité un appui plus poussé de la France avec laquelle ils souhaitent maintenir des relations privilégiées.

Enfin, le secrétaire général du GIE Access est venu présenter son groupe, et a notamment mis l'accent sur la difficulté pour les PME françaises de remporter les appels d'offre des Nations Unies. Le CNDH d'Angers a rendu compte de sa transformation en association, le CNDH-A, qui lui permet désormais de recevoir des fonds et de participer à des consortiums.

7- Questions diverses

Soutien au programme francophone du CIDHG

Le lieutenant colonel Remi GAUVAIN rappelle que le programme francophone du CIDHG organise fin septembre un séminaire des acteurs francophones en Mauritanie, et qu'il aurait besoin pour mettre en place cet événement d'un soutien financier. L'éventualité d'une aide de la CNEMA au CIDHG ayant été évoquée, il convient, à quelques mois de l'échéance du séminaire, de se prononcer concrètement, même sur un engagement limité. Il note également que les pays africains francophones sont très demandeurs de ce type de séminaire.

L'Ambassadeur Alain GIRMA propose que la CNEMA s'engage pour le moment sur une contribution minimale de 10 000 euros, quitte à réévaluer cette contribution en fin d'année, en fonction du budget de la CNEMA.

Date de la prochaine réunion de la CNEMA

La prochaine réunion est prévue le jeudi 14 octobre 2010.

Le Président clôt la réunion.

La séance est levée à 11h45.

**La prochaine réunion plénière de la CNEMA
aura lieu le jeudi 14 octobre 2010.**